

QUARTIER GÉNÉRAL CENTRE D'ART CONTEMPORAIN LA CHAUX-DE-FONDS

Super Marché 2026 - Feuille de route

Candidature

Les postulations pour le Super Marché doivent être soumises via le formulaire en ligne : <https://www.q-g.ch/super-marche/> jusqu'au 30 septembre 2026. La sélection finale sera communiquée par mail la semaine du 19 octobre 2026.

Horaires

Super Marché est composé d'un espace exposant-es dont voici les horaires :

VE 18.12, 17:00 - 22:00

SA 19.12, 10:00 - 20:00

DI 20.12, 10:00 - 16:00

La réussite de ce genre d'événement réside dans la cohérence générale et évidemment dans la présence des exposant-es pour répondre aux sollicitations des visiteur-euses. Les participant-es sont donc responsables envers l'Association Super Marché et les visiteur-euses de respecter les horaires d'ouverture. Dans ce sens, et pour assurer un bon fonctionnement, les participant-es sont attendu-es 15 minutes avant l'ouverture de la manifestation et obligatoirement présent-es aux horaires d'ouverture. Les participant-es non-présent-es durant les heures d'ouverture complètes seront pénalisé-es par l'augmentation de leur commission à 40% (sauf circonstances extraordinaires). L'organisation est consciente des heures d'ouverture prolongées. Nous vous conseillons donc d'organiser un relais durant l'événement.

Installation et démontage

L'installation de votre stand se fait soit le jeudi 17.12 entre 18h et 20h30 ou le vendredi 18.12 à partir de 12:00 (merci de préciser ceci dans le formulaire d'inscription). Il devra être prêt au plus tard le vendredi 18.12 à 16h00 pour procéder à d'éventuelles modifications. Le démontage se fait le dimanche 20.12 à partir de 16h00. Exceptionnellement, pour des raisons indépendantes de votre volonté, vous pouvez vous installer le jeudi après-midi, sur demande obligatoire auprès de withlove@q-g.ch

Pour les personnes qui profitent du dépôt-vente, vos créations doivent être envoyées (à votre charge) ou déposées à Quartier Général avant le mercredi 16 décembre. Les frais de retour par la poste en colis standard sont ponctionnés sur vos ventes.

Le bâtiment est mis sous alarme dès le jeudi soir, et ce chaque soir de l'événement jusqu'au lundi matin.

Configuration des stands

Chaque stand est composé d'un présentoir ainsi que d'un espace mural. Le présentoir est constitué d'une pile de 6 palettes recouvert sur le dessus par un carton blanc pour un format de 120x80x60 cm. Il peut être élargi jusqu'à un maximum de deux tas de palettes (sauf exception) selon les demandes faites sur le formulaire d'inscription (et dans la limite de l'organisation générale). L'espace mural (palette, cimaise, mur) est défini selon les besoins d'accrochage mentionnés dans le formulaire d'inscription. Les exposant-es souhaitant accrocher des œuvres sur cet espace se verront attribuer un espace mural en bois ou en palettes recouvertes d'un carton blanc, en fonction du poids des oeuvre accrochées.. Les exposant-es n'utilisant que le présentoir se verront attribuer un espace en catelles. L'éclairage des stands est assuré par l'organisation. Les stands ne disposent pas d'arrivée électrique.

QUARTIER GÉNÉRAL CENTRE D'ART CONTEMPORAIN LA CHAUX-DE-FONDS

Compléments de structure

Seuls sont autorisés les présentoirs de petites à moyennes dimensions ne dépassant pas du présentoir attribué à chaque stand. Les porte-habits et accessoires sont conçus et installés par l'organisation. Les exposant-es ne sont pas autorisés à apporter leur propre porte-habits. Les stands ayant fait la demande via le formulaire d'inscription d'apporter des compléments de structure (socles, présentoirs spécifiques aux produits vendus...) doivent envoyer au préalable à l'organisation une description ainsi qu'une image de ceux-ci pour validation. Il n'est pas autorisé de couvrir les stands par des nappes.



Marché de Noël 2018 - exemple d'un présentoir en palette

Mise en place et démontage des stands

La mise en place et l'accrochage des produits sur les stands sont entièrement à la charge de l'exposant-e. L'exposant-e doit en conséquence apporter avec soi son propre matériel (épingles, fil, scotch, marteau...) Les stands, à la suite de leur mise en place doivent également être validés par l'organisation, et devront procéder à des modifications si besoin. Les stands doivent être rendus propres, et tout matériel d'accrochage doit être enlevé des cimaises.

Liste de prix

Chaque stand doit afficher les prix de ses articles de manière claire.

Signalétique

Chaque stand est doté du nom de l'artiste / collectif en sticker, réalisé par l'Association Super Marché. Pour des raisons d'homogénéité des stands, aucune bache ou logo sur autre support ne sont acceptés sur les côtés du présentoir ou l'espace mural. Les cartes de visites et dépliants / catalogues, sont autorisés sur le stand.

QUARTIER GÉNÉRAL CENTRE D'ART CONTEMPORAIN LA CHAUX-DE-FONDS

Tenue des stands

Afin d'offrir le meilleur accueil et une excellente lecture des stands aux potentiels acheteur-euses, les stands doivent être maintenus propres tout au long de l'évènement. Un local annexe est à la disposition des exposant-es pour permettre le stockage des effets personnels ainsi que les stocks de produits. Cet espace n'est pas surveillé, l'organisation compte sur le fair-play des participant-es et décline toutes responsabilités en cas de vol ou de perte. Le bâtiment où se trouvent les stands est mis sous alarme dès le jeudi soir, et ce chaque soir de l'évènement jusqu'au lundi matin.

Nourriture et boissons

Des menus sont proposés à prix préférentiels aux exposant-es au restaurant de Super Marché et un bar est ouvert durant toute la manifestation. A la suite de la fermeture des espaces de vente, le bar reste ouvert jusqu'à minuit le vendredi, 22:00 le samedi et 17:00 le dimanche

Commission

Le stand à Super Marché n'est pas payant. Cependant, l'Association Super Marché récupère 30% de commission sur les ventes des exposant-es.

Dans le cas des artistes absent-es, la commission sera de 40%.

La commission sur les ventes est plafonnée : lorsqu'un-e exposant-e atteint les 3'500CHF de vente, la commission sur les ventes suivante est s'élève à 20%.

Cette commission couvre de nombreux coûts liés à la manifestation : chauffage, location de l'espace, montage et démontage, lumière, défraiement de l'équipe organisationnelle (majoritairement bénévole), communication, food & beverage, nettoyage, entre autres.

Ce système permet par ailleurs un modèle de participation équitable pour toutes et tous, en évitant une facturation au m² ou par emplacement, pratique courante dans les foires et marchés, mais que nous avons choisi de ne pas adopter. En outre - et c'est dans cet esprit que la manifestation a été créée - les fonds engrangés par Super Marché permettent également de soutenir la programmation artistique du centre d'art Quartier Général qui prête ses services pour l'organisation de la manifestation (locaux, personnel, matériel technique, canaux de communication, etc.)

Encaissement des articles et décompte des ventes

Toutes les ventes sont encaissées (espèces, cartes et TWINT) par l'Association Super Marché via un système de bon, qui consigne soigneusement chaque transaction. Lors d'une vente, l'exposant-e délivre à l'acquéreur-euse un bon mentionnant l'article vendu ainsi que son prix. Une fois ce bon délivré, l'acquéreur-euse s'acquitte de la somme due à la caisse principale organisée par l'Association Super Marché, puis retourne muni-e de son reçu sur le stand afin de récupérer la marchandise.

L'exposant-e ne peut remettre l'article vendu à l'acquéreur-euse que sur présentation du reçu.

Une commission de 30% de la valeur indiquée sera retenue sur les ventes par l'Association Super Marché. Le versement du 70% des ventes sera effectué par virement bancaire d'ici fin janvier 2026.

QUARTIER GÉNÉRAL CENTRE D'ART CONTEMPORAIN LA CHAUX-DE-FONDS

Domage et vol

L'Association Super Marché ne peut pas être tenue responsable de perte, de vol ou de dommage survenant aux créations ou aux effets personnels des exposant-es. Chacun-e exposant-e est tenue d'avoir conclu une assurance personnelle pour ces derniers éléments.

Divers

L'espace d'exposition est tempéré.

Parking et accès

Si nous favorisons la mobilité douce et le covoiturage, les personnes venant en voiture aux abattoirs pourront se parquer pour décharger dans l'enceinte du site. Excepté cette activité, le parking est interdit dans l'enceinte. Attention, en dehors du site, La Chaux-de-Fonds a adopté une nouvelle politique de stationnement et les places blanches n'en sont en réalité pas pour les personnes qui ne disposent pas du macaron ni d'autorisation. Un parking payant est à disposition à la rue Morgarten. Juste en face des Anciens Abattoirs se trouve la gare des Forges (2min de train depuis la gare de La Chaux-de-Fonds). A 5 min à pied des Anciens Abattoirs, se trouve l'arrêt Morgarten du bus 302 (10 min de bus jusqu'à la gare de La Chaux-de-Fonds).